

le libertaire

Rédaction :
Administration : N. FAUCIER
72, rue des Prairies, Paris (20^e)
(Chèque postal : N. Faucier 1165-55)

ORGANE HEBDOMADAIRE DE L'UNION ANARCHISTE-COMMUNISTE

CINQ GALONS !

Et voilà cette affaire Léon, officiellement close.

L'on a même débité toutes sortes de roses à ce sujet. L'on a prétendu que ceux qui l'avaient soulevée n'avaient pas demandé mieux que de la laisser étouffer, s'étant trop tard aperçus que le médecin-colonel disposait de protections puissantes et qu'ils tentaient à ménager.

Quoi qu'il en soit, l'affaire est réglée et l'on ne s'en soucie déjà pas plus que des morts de cet hiver de l'armée de Rhénanie.

Quant aux nombreuses familles qui ont de leurs enfants « sous les drapeaux » il ne semble pas qu'elles se soient émues autre mesure des uns ou des autres de ces accidents.

Nous n'appréciions pas, nous constatons.

M. Painlevé, ministre de la Guerre, a eu une réflexion charmante à l'égard des honnables qui, avec plus ou moins d'enthousiasme s'étaient enfin décidés à évoquer le cas Léon à la tribune de la Chambre.

Vous trouvez mauvais, leur a-t-il dit en substance que je n'ai point fait passer le colonel Léon devant un conseil de guerre, mais qu'est-ce que vous auriez dit si le conseil de guerre l'avait acquitté ?

L'éminent membre de l'Académie des Sciences et de la Ligue des Droits de l'Homme émettait là, sur sa justice militaire, une appréciation dont nous tenons à lui laisser toute la responsabilité, mais qui ne paraît pas entièrement invraisemblable.

Le médecin-colonel Léon ayant fait par cruauté cynique, impitoyable, mépris absolu de toutes les précautions indispensables à la réussite d'une opération, un certain nombre de cadavres, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite. (Un repos bien gagné !)

L'enquête administrative n'a trouvé à relever contre lui que des fautes contre la discipline (?) et de légères brutalités.

Supposons maintenant qu'un des patients du colonel se soit laissé aller à un mouvement de révolte contre lui.

Le Conseil de Guerre l'a épargné ? On bien les bagnes militaires l'auront-il rappelé pour jusqu'à la fin de ses jours ?

Le médecin Léon avait cinq galons.

Le colonel Léon était probablement un fou et un détruit. Les propos qu'on rapporte de lui le font penser. Ainsi était-il dans le cas de la plupart de ceux des « criminels » qui n'ont point été accusés au meurtre par une organisation sociale imbécile. Une société intelligente saurait guérir ces fous comme elle saurait éviter les crimes de la misère.

On délie aux gens de « l'autorité ». On les invite à servir autant qu'il le faudra. On les estime selon l'énergie et la poigne dont ils font preuve. On en fait des « chefs », couverts d'avance et approuvés pour appliquer la « manière forte ». Et si par aventure, on apprend officiellement que quelques-uns d'entre eux se sont conduits en bouteille et tortionnaires d'une si évidente façon qu'on ne puisse le démentir on s'en déclare tout ébahi.

Ne généralisons pas. Tous les médecins militaires ne sont pas des colonel Léon. Mais il suffit qu'il s'en trouve un pour qu'il trouve dans les conditions de ses fonctions de merveilleuses facilités.

Il a pu faire sa carrière, arriver à un grade élevé. On l'a tranquillement laissé faire. Il a fallu un scandale de presse pour qu'on mette fin à la situation.

Il était le chef, le maître de son service. Il n'y avait qu'à lui obéir « sans hésitation ni murmure ».

Un journal dit ingénument parlant d'un officier qui choquait tout de même la manière médicale du colonel Léon : « Que pouvait-il faire ? Il n'avait grade que de capitaine. »

Cinq galons ont, en principe, raison contre trois.

La liste des morts continuait à s'allonger.

Qu'on se soit efforcé de faire oublier cette malencontreuse affaire Léon, quoi de plus naturel ?

Des gens aux ironies faciles se sont gaussés de ce qu'on ait pu croire pour l'honneur et le prestige de l'armée dans cette histoire médicale.

Ils avaient tort. Tout se tient. Si l'on se met à discuter n'importe quel chef galonné et ses ordres que va devenir le principe de l'obéissance passive, force principale des armées.

Si l'on se met à réfléchir, où irons-nous. Si l'on admet que les opérations de Léon ou les morts de Rhénanie ont été immolés d'une façon inadmissible, on en viendra à se demander si d'autres morts militaires, aussi déplorables et bien plus nombreux ont été sacrifiés bien utilement.

Les électeurs anglais s'en apercevront bien un jour et plus rapidement sans doute, si le Labour Party ayant fait complètement ses preuves, il ne leur reste plus d'illusions à cet égard.

En raison de la situation économique particulièrement difficile, l'Empire Britannique est, parmi les pays européens, un des plus propices au développement d'une situation révolutionnaire. Or, en précipitant la ruine du prestige parlementaire, un gouvernement travailliste ne pourra que hâter ce développement. C'est en ce sens que l'on peut saluer l'avènement d'un ministère Mac-Donald, expérience dont l'Angleterre ne sera sans doute pas seule à récolter les fruits.

Lucile PELLETIER.

Notre format réduit, l'actualité et l'abondance des matières nous obligent à reporter au numéro prochain divers articles, ceux entr'autres de Barcelone, Nadaud et Le Meillour.

Grève Significative

Les grèves sont si rares dans les services publics que la moindre cessation de travail, serait-elle celle d'une catégorie professionnelle secondaire, prend l'importance d'un grand conflit social. A fortiori prend-elle un caractère aigu quand elle se produit à une époque où le droit d'association et de grève est largement contesté aux employés de ces services et par le gouvernement et par les forces conservatrices du régime.

En dépit de cette contestation et malgré leur modération habituelle, les facteurs parisiens ont répondu à une provocation gouvernementale par la suspension du travail.

Ce geste n'est pas fait pour étonner ceux qui ont quelque connaissance de la psychologie ouvrière. On peut, pendant des années, promettre un réajustement des salaires et ne jamais tenir sa promesse sans provoquer une réaction vive de la part des travailleurs ; mais il suffit de retirer la moindre somme sur la paye qu'ils doivent normalement toucher à la fin de la semaine ou du mois pour, qu'immédiatement, explose le mécontentement accumulé.

Ainsi partit la grève des facteurs. Le 31 mai, jour de paye, à la place de l'augmentation escomptée depuis des mois, l'Administration refit 24 francs sur des mensualités qui ne dépassent guère 850 francs.

L'indignation ouvrière se traduisit, le 31 mai, par un arrêt volontaire du travail pendant trois heures de l'équipe des imprimeurs de la recette principale.

Devant cette riposte, le gouvernement décida — en Conseil de cabinet, s'il vous plaît — que les 191 protestataires seront suspendus pendant un mois. Cette goutte d'eau fit déborder le vase du mécontentement.

Réunis lundi soir, tous les facteurs parisiens décidèrent de relever le défi du gouvernement en marquant à la fois leur solidarité avec leurs camarades suspendus, et leur désir d'arracher enfin ces 10.800 fr. de traitement de base qu'ils réclamaient depuis si longtemps, par une grève de 24 heures.

Leur manifestation fut puissante et pleinement réussie, en dépit des affirmations contraires des piéces copie de nombre de journaux.

Voir la suite en 3^e page

ABONNEMENTS AU " LIBERTAIRE "	
FRANCE	ÉTRANGER
Un an... 22 fr.	Un an... 30 fr.
Six mois... 11 fr.	Six mois... 15 fr.
Trois mois... 5,50	Trois mois... 7,50
Chaque postal : N. Faucier 1165-55	

Les anarchistes veulent instaurer un milieu social qui assure à chaque individu le maximum de bien-être et de liberté adéquat à chaque époque.

Téléph. : Roquette 57-73

PHILOSOPHER...

quête de monopoles.

Groupe de tubes digestifs ou conjuration de brigands, l'association est le tombeau de toute intelligence. Quel qu'en soit le prétexte et le but l'association substitue son volonté à celle de l'individu qui se laisse aller. Elle ne sera pas le composant, elle s'en sort. Et d'ailleurs quel service lui rendrait-elle, sinon d'enfoncer un peu plus dans la bouse ! Peut-il exister dans l'ordre de l'intérêt des associations qui élèvent l'homme au lieu de l'abaisser qui l'anoblissent, au lieu de l'avilir ? Voit le syndicalisme ouvrier qui prétendait concilier l'intérêt et l'idée ? L'intérêt a dévoré l'idée. Là où fut Pelloutier est aujourd'hui Jouhaux. Le ventre a éclipsé le cœur.

Rien n'est fait et rien ne sera fait jamais sans la pénétration de l'esprit philosophique dans l'homme. Juger par soi-même ; penser par soi-même ; agir par soi-même. Que l'entente pour l'action soit la résultante de volontés réfléchies tendues vers un but qui vaille à être poursuivi ! Il n'est pas d'organisation qui puisse suppléer à l'intelligence chez les individus appelés à se mouvoir. L'organisation vaut ce que valent les hommes qui la composent. L'organisation dont la puissance et la cohésion dépendent d'un chef est une organisation vicieuse.

Tous les temps de décadence et de dépression sont marqués par l'épanouissement de ces sortes d'organisations pyramidales dont les sommets convergent vers les parlements.

L'Etat, vieil ennemi de l'homme, l'Etat ami et protecteur du Nombré, — favorise ces formations collectives. Il les suscite au besoin. Parbleu ! N'aime-t-il pas mieux avoir affaire à des chefs qu'il peut acheter à son gré qu'à d'anonymes serviteurs d'une idée sur lesquels sa mainmise ne pourrait s'exercer !

Chaque conquête de l'esprit philosophique est un échec à l'Etat et à ses servants. Développons cet esprit. Appelons les hommes qui veulent se libérer aux joies de la pensée supérieure à celles de l'argent. Est-il besoin, pour voir clair, d'une érudition savante ? Faut-il posséder un cerveau encyclopédique pour être apte à raisonner, à penser, à juger, à se forger une opinion éclairée sur des sujets qui méritent attention ? Non. L'homme le plus simple peut cultiver son intelligence. Notre mouvement émancipateur a tout à gagner au développement de l'intelligence dans l'homme. L'Etat et les Partis ont tout à y perdre.

RHILLON.

L'ANGLETERRE A VOTÉ

La campagne électorale anglaise se clôture par une victoire du Labour Party. Bien que les conservateurs et les libéraux ensemble réunissent près de 14 millions de suffrages, c'est-à-dire environ 6 millions de voix de plus que les travaillistes, ils obtiennent les uns que 255 sièges, les autres 57 alors que les travaillistes auront à eux seuls 288 sièges. Cela provient du fait que le système électoral anglais attribue un siège dès le premier tour à celui des candidats qui a obtenu le plus de voix, même s'il n'atteint pas la majorité absolue.

Les travaillistes domineront donc à la Chambre des Communes par un renversement complet de la situation créée lors des dernières élections de 1924.

Mais puisque le scrutin ne leur a pas fourni une majorité indépendante, soit plus de 303 voix dans la Chambre nouvelle, ils seront obligés pour former le gouvernement à rechercher la collaboration des libéraux.

Sans essayer de pronostiquer à quelles sortes de compromis et de marchandages, les partis se livreront pour conquérir le pouvoir, bornons-nous à envisager les enseignements qui découlent de cette consultation électorale et la portée que peuvent en prendre les résultats.

Il est évident que la victoire travailliste correspond à une orientation vers la gauche qui explique un grand mécontentement de la population.

Ce fut le reniement total du socialisme. A l'intérieur Snowden, ministre des finances fit passer, après l'avoir repris à son compte le budget préparé par lord Curzon ; Mac-Donald s'avéra farouche défenseur de l'ordre, agent vigilant de répression. Dans les Dominions et Colonies, le Président du Conseil travailliste ne voulut pas non plus être en reste sur les prédecesseurs : il fut l'instrument serviteur de sa majesté britannique, respectueux non seulement des usages, du protocole, mais également de tous les intérêts exigés par le régime.

L'Angleterre souffre, en effet, depuis des années, d'un très grave malaise économique qui va en s'aggravant et se traduit, dans la classe ouvrière par un chômage chronique de chiffre exorbitant qui sévit à peu près dans toutes les branches de l'industrie. Le chômage est devenu à tel point la question d'actualité primordial que c'est sur elle que tous les partis ont basé leurs campagnes électorales.

Chacun apportait un programme qui à l'entendre, devait enrayer le mal endémique. Les uns ont essayé de reprendre la thèse de l'émigration qu'on pouvait croire pourtant à jamais compromise depuis les premières expériences malheureuses qui en furent faites. D'autres ont projeté l'exécution de travaux de construction nationale, routes en ciment spéciales pour les transports automobiles, aménagement de ports, etc... dont l'Etat solderait les frais.

En somme tous palliatifs équivalents à l'ajournement du problème ; moyens artificiels pour soustraire temporairement une partie de l'armée des chômeurs aux conditions habituelles du marché du travail avec chances plus que précaires de pouvoir l'y ramener par la suite. Ces solutions frag-

La vie intense de l'Etat

Les dettes d'Etat sous Poincaré

L'absurde et odieux massacre de 1914-1918 par quoi s'est affirmée la capacité destructive et homicide des capitalismes nationaux permettait, si l'on s'en réfère à la littérature la plus qualifiée de l'époque, d'apporter à un pays tel que la France, des profits actuels et de gros gains politiques dont les générations futures, appelées à s'épanouir dans une France agrandie et ariolée d'une gloire neuve, tirent un bénéfice.

Le massacre durait encore que déjà il fallait en rebattre. Pour soutenir son train de maison, la France en guerre, ayant bientôt éprouvé ses réserves, emprunta à tire-larigot des Etats « amis et alliés ». De semestre en semestre les dizaines de milliards s'ajoutaient aux dizaines de milliards. Tant et si bien qu'au bout du compte la France, pour lui conserver cette appellation, se trouvait être à la tête d'une « dette extérieure » se chiffrait à quelque trois cent milliards et même plus.

La victoire étant venue enfin couronner la gloire de nos « chers poils », (d'aucuns disent le génie stratégique des « maréchaux ») on eut une paix qui fut ni blanche, ni poitevine, une paix patriotique au possible.

Mais il ne faut pas un long temps de recueillement pour que les « spécialistes », en matière de traité de paix, fissent observer que le traité de Versailles était tout simplement un triomphe et qu'au total notre triomphe était un triomphe sur la Pyrrhus. On parla même, car en ce temps les rappels de l'antique faisaient florès, que la France victorieuse, mais ruinée, serait réduite à se parer du manteau de Bélaïre...

Comme fiche de consolation, l'illustre Klots (des Fresnes), et le non moins illustre Loucheur (des Travaux Publics) lancèrent au peuple — lequel avait reçu, en échange de ses fusils, le pécule du soldat — la fameuse : « Boche paiera ! »

Poincaré, né malin, surnommé le bon papa, savait bien que la Boche ne paierait pas, mais que le Français paierait bel et bien. Il y a du Mazarin dans ce monsieur. Après avoir laissé chanter le Français tout son plaisir, il a amené graduellement à payer. Après avoir surélevé n fois le plafond de l'impôt, il a crevé d'un dernier coup énergique, il y a deux ans, sauvant le fric du vieux homme. Grâce à lui, le Français moyen, peut, en contemplant son nombril, se dire qu'il est l'homme de la terre qui paie proportionnellement le plus d'impôt. Veut-il des chiffres ? En voici précisément. Ils émanent d'un « légume », M. P. Lémy, vice-président de la Chambre du Commerce de Paris. Ils ont paru dans le Temps, organe de la Bourgeoisie huppée.

« En fait, nous dit ce calculateur éminent, le revenu moyen d'un Français est, à peu près, de 3.200 fr. soit 25 livres sterling. 12 et 1/2 et il donne 39 % à l'Etat, alors que le revenu moyen d'un sujet britannique est d'environ 56 livres sterling et qu'il donne 23 %. La comparaison des chiffres fait ainsi ressortir que le contribuable français remet à l'Etat une part plus importante de son revenu annuel

que le contribuable britannique. Et de plus le revenu moyen du contribuable français est très sensiblement inférieur à celui du contribuable britannique. »

Ainsi le contribuable français paye en chiffres ronds, 10 livres sterling d'impôts annuels, le contribuable anglais en paie 20, mais les ressources du contribuable anglais sont trois fois et demie supérieures à celles du contribuable de M. Poincaré. La palme nous revient.

Que les statistiques ne disent pas, d'autre part, c'est la répartition de l'impôt dans la masse. Or, il serait édifiant de pouvoir comparer l'assiette de l'impôt en Angleterre et en France. Cette comparaison ferait voir que, si les puissances capitalistes anglaises supportent une partie d'impôt relativement lourde, en France, le capitalisme ne supporte presque rien :

GRÈVE SIGNIFICATIVE

Suite de la première page

Les facteurs viennent de démontrer au gouvernement qu'ils en ont assez des tergiversations et des paroltes des commissions parlementaires ou extra-parlementaires, lorsqu'il s'agit de leur droit à la vie qu'en leur marchandise si parimonieusement au moment même où les fonctionnaires placés en haut de l'échelle hiérarchique voient leurs appointements augmentés de 10.000, 20.000 et même 25.000 fr. par an. Et si leur geste ne reste pas sans lendemain, cette action portera des fruits plus beaux et plus sains que les aumônes qu'ils ont reçues jusqu'alors en abdiquant leur dignité.

Cette grève des facteurs parisiens contre des enseignements qu'il faut tirer de l'ombre dans laquelle trop d'intérêts vont essayer de les plonger.

Si dans cette bataille il y a un vainqueur — les facteurs — il y a trois vaincus ; trois vaincus qui apprécieront différemment leur défaite.

Le premier, c'est le gouvernement de M. Poincaré qui, appuyé en cela par une majorité réactionnaire, prétend, au nom de je ne sais quel principe qui veut que les salariés de l'Etat en soient les esclaves muets et dociles, leur interdire d'elever la moindre protestation effective. L'effet des sanctions qu'il veut prendre contre les facteurs n'effacera pas la gifle magistrale que ceux-ci viennent de lui appliquer sur la joue par leur spontanée et énergique riposte.

Le second vaincu de cette grève, c'est le parti communiste quelque paradoxe que puisse paraître cette opinion. Comme à son habitude, profitant de ce mouvement spontané et légitime des travailleurs en lutte pour leur pain, ce parti d'agités professionnels entendait le faire servir à sa politique partielle.

Il faut avoir assisté au meeting de mardi soir — c'est-à-dire à la fin de la journée de grève — tout près des leaders communistes, pour savoir dans quelle consternation ils tombèrent lorsque, après leurs discours enflammés, le secrétaire adjoint de la Fédération postale unitaire, le camarade Grandel, vint déclarer aux grévistes que le double objectif de la grève de 24 heures était atteint, à savoir : protestation contre la suspension des 191, révélation d'un ferme désir d'arracher les 10.800 fr., il était inutile, pour le moment du moins, de prolonger la grève. Il proposa donc la rentrée en bloc pour le lendemain, quitte à reprendre la lutte et même à l'étendre dans le cas où, à la suite des interpellations de jeudi, le gouvernement ne modifiait pas sa position. Les efforts des représentants du parti, les Raynaud, Bonnefous, Fleur, etc., ne trouvèrent pas d'échos chez les facteurs qui adoptèrent le point de vue de la Fédération.

La Fédération postale unitaire a certainement de fortes raisons pour s'insurger ainsi contre les efforts du parti. Ses effectifs ne sont déjà pas si puissants que cela pour qu'ils puissent se permettre de transformer une victoire en défaite, et ses combattants en fuyards.

La grève prolongée était une impasse de laquelle les facteurs ne seraient sortis qu'après, car la question des 10.800 ne leur est pas particulière, elle appartient à ce complexe problème des traitements des fonctionnaires dans leur ensemble. Outre que les facteurs SEULS dans la lutte n'auraient pas conservé longtemps la totalité de leurs troupes, ils auraient vu dressées contre eux les autres catégories de fonctionnaires, car nous retombons toujours dans ce fameux partage des 500 millions de crédit, et, dame ! chacun veut sa part.

Les facteurs n'ont pas fait le jeu du parti communiste, et c'est là une victoire du bon sens contre la démagogie.

Mais dans cette courte bataille de quelques jours, il y a un troisième vaincu à qui fut réservé un rôle peu reluisant. C'est la Fédération confédérée.

Le vendredi 31, l'équipe des imprimes de la Recette centrale arrête pendant trois heures le travail. Le samedi matin, cette équipe se voit signifier sa suspension pendant un mois. Pour la remplacer le gouvernement s'avise, ce fait est, à notre connaissance, sans précédent dans son genre, d'y envoyer la police. L'indignation ouvrière est à son comble. Le soir, tous les

réduisait ainsi les attributions du Consulat, visé par des hommes nouveaux, et réservait à des patriciens de vieille souche des magistratures d'un caractère vital.

La lutte pour les places engagée par la bourgeoisie dura plus d'un siècle. Cette lutte demeurait assez indécise, car les patriciens du Sénat tenuent bon.

La Plèbe, de son côté, s'apercevait qu'elle était trahi. Un patricien ayant osé prendre sa défense au Sénat, Manlius, souleva le courroux des tribuns et fut précipité du haut de la Roche Tarpéenne. Cette félonie enleva aux tribuns tout appui. Ils finirent par se rendre compte de ce détachement des masses qui les réduisait à l'impuissance, et ils modifièrent leur stratégie.

III

VICTOIRE DES TRIBUNS SUR LES PATRICIENS

En 376, le tribun Licinius Stolo, appuyé par tous ses collègues, présente au Sénat une loi composite formée de trois parties distinctes : une loi agraire, une loi sur les dettes, une loi sur le partage du Consulat.

La loi agraire limitait à 500 jugères (125 hectares) l'étendue du domaine public, *ager publicus*, et attribuait des concessions plus larges aux classes pauvres.

La loi sur les dettes déduisait du capital les sommes versées à titre d'intérêt et accordait des délais échelonnés pour les paiements.

La loi sur le partage du Consulat n'avait d'autre but que d'appeler la Bourgeoisie aux plus hautes magistratures de la République.

Cette loi, qui devait être votée en bloc, exigea dix ans d'efforts et d'agitation pour être acceptée par le Sénat. Le Sénat se montra particulièrement intraitable sur le chapitre du

PROPOS d'un PARIA.

« M. Louis Barthou ne se contente pas de vouloir supprimer la liberté de la presse par des moyens obliques, et de chercher à réduire au silence les journaux d'opposition. Il s'efforce encore sournoisement de se débarrasser, sous le prétexte fallacieux d'un intérêt national, de ceux qui l'attaquent. Il ne recule pas devant les procédés qui ont fait la triste célébrité d'un Constans et qui ont honoré ce politicien et ses emules devant l'Histoire. M. Louis Barthou est arrivé à perdre toute mesure... »

Voilà qui est bien dit. Et, certainement, nous autres libertaires sommes contre tous ceux qui veulent empêcher une opinion de se manifester et en particulier contre l'actuel garde des « sois » Louis Barthou.

Mais, où la chose pourra vous sembler étonnante, c'est lorsque vous saurez que les lignes que je viens de vous citer sont extraites de La Liberté — canard bien mal nommé — et qu'elles sont écrites pour protester contre un « abus de pouvoir » commis contre ces amis de la liberté que sont ces petits messieurs de l'Action française.

Le ministre de la Justice a, en effet, envoyé une circulaire « confidentielle » qu'a publiée l'Action française tendant à inculper du délit d'espionnage les chefs des camélos du roi qui se sont permis de demander à leurs adhérents quelle était leur situation militaire.

De cela, la Liberté s'indigne. Accuser d'espionnage ceux qui, pendant la guerre, ont dénoncé tant d'espions, tous ces maniques de l'espionnage ! Voyons ce n'est pas sérieux.

Qu'on arrête en bloc les communistes qui eux, s'intéressent à des questions militaires, et les libertaires qui s'en tamponnent royalement le coquillard, passe encore. Ce sont là, pour le moins de mauvais Français qu'il convient de ne pas ménager.

Mais « englober dans les mêmes poursuites les « ennemis de la France » et les « ennemis de M. Barthou », voilà un scandale que le journal du notaire véreux ne saurait tolérer.

Et c'est là tout le fond de l'histoire. Ce sont les mêmes gens qui clament à tous les échos que le gouvernement manque de poigne, que la répression contre les ennemis du régime n'est pas assez accentuée, qui地质 comme putois écrit lorsqu'ils sont les victimes de ce même pouvoir.

Je n'éprouve pas bien entendu la moindre sympathie pour Barthou et ses juges, pas plus que je ne bénis d'admiration devant la justice dite prolétarienne que revêtent d'établir les communistes et qui sera tout aussi boiteuse, mais je prétends que les fascistes de La Liberté et de l'Action Française sont bien mal fondés de se plaindre. Quant on sait en quel mépris ils tiennent la liberté des autres, quand on les voit se pâmer devant les méthodes qui ont fait la triste célébration d'un Mussolini, quand on les a vus applaudir aux moyens « préventifs » d'un préfet de police agissant pour le compte d'un Tardieu, on ne peut, à la lecture de leurs protestations, même les plus virulentes, que hausser les épaules.

Il n'y a pas lieu, en tout cas, de les prendre trop au tragique. Les bourgeois ne se mangeraient pas entre eux, quelles que soient leurs inimitiés personnelles. Ils seront tous d'accord, soyez-en certains, lorsqu'ils jugeront nécessaire d'empêcher les idées d'émancipation de se répandre, pour prendre les mesures les plus liberticides à l'égard de la presse ouvrière.

Avouez tout de même que ce serait assez divertissant de voir poursuivi pour « espionnage » l'exilé par persécution qui joue les proscrits après avoir été pendant la grande tourmente le roi des indicateurs de police.

Après tout, ce serait bien son tour! — Pierre Mualdes.

LES VOLEURS

Durant de années d'illusion et d'apprentissage, longtemps encore après, le vol me semblait impardonnable vilainie et je me serais cru abîmé de serrer la main à un voleur. Mais, à l'usage de la vie, je suis apuré que les plus grands fripons sont épargnés par la vindicte des lois, la vanité des condamnations, l'iniquité des peines. Le commun des hommes se vaut à peu près, et ils ne diffèrent que par les circonstances. Donc, la zone entre la probité et ce qu'on dénomme crime est tout à fait illusoire ; encore tel fripon avéré est-il plus recommandable que l'honnête homme modèle, sous qui se cache le plus grand coquin du monde. Parbleu ! Il ne saurait en être autrement dans une société où gouverne le tyran-Agent ! — Henry BAUER (Idée et Réalité).

Vient d'être réédité
L'ouvrage le plus complet
Le mieux documenté sur l'

Histoire de la Commune de 1871

par un commandant :

LISSAGARAY

Plus de 600 pages de texte
Prix du volume : 25 fr. ; francs : 27 francs

appelées par l'aristocratie d'une contrée fertile entre toutes, la Campanie, pour protéger ses domaines contre l'intrusion des pillards. L'idée leur vient de s'installer sur le territoire aux dépens de l'aristocratie, et en parfaît accord avec la démocratie locale. Le tribun militaire, Marcius Rutilius, qui commandait ces troupes, ayant eu vent du complot, renvoya les plus remuants à Rome. En cours de route, les légionnaires licenciés par petits paquets se réunirent et formèrent une armée qui, ayant placé à sa tête un patricien obscur, alla camper aux portes de Rome.

A l'intérieur, l'émeute avait éclaté, et la troupe envoyée contre le peuple avait refusé d'obéir. Pour la première fois, on vit des citoyens romains affirmer leur préférence pour le métier de soldat. Les revendications posées et accordées sur-le-champ furent, en effet, d'ordre militaire ; nul soldat ne pouvait être congédié sans son consentement, nul soldat ayant conquis un grade ne pouvait en être dépossédé.

Le tribun Génucius, tirant parti des circonstances, fit voter une loi abolissant le prêt à intérêt. Cette loi, tournée avec la complicité des magistrats chargés de la faire respecter, ne fut jamais appliquée.

Plusieurs siècles après les événements que nous venons de rappeler, un créancier, pour avoir dû céder à ses débiteurs qui invoquaient le bénéfice de la loi Génucius, fut poursuivi par une bande furieuse d'usuriers et massacré dans le Temple même des Vestales où il s'était réfugié. Cet épisode illustre abominablement l'état des mœurs féroces que l'argent entretient chez l'homme et la société. Aujourd'hui, cette féroce se trouve à peine atténuée. L'on voit quotidiennement se produire sous l'empire des intérêts, sous l'empire de l'auri-

DANS LE JARDIN D'AUTRUI

DEVANT LA MENACE DE GUERRE

La guerre est à l'ordre du jour. Un peu partout, dans tous les pays, les chauvins et les gouvernements, les premiers par leurs gesticulations frénétiques, les seconds par leurs agissements savamment perpétrés, agitent son spectre hideux. Ce n'est jamais en vain que les uns et les autres manifestent leur activité néfaste. Quant les nationalistes poussent leurs hurlements farcis, quand les maîtres de l'heure préparent le « moral » du pays en réchauffant l'enthousiasme patriotique par des exhibitions à grand spectacle, on peut presque à coup sûr en déduire qu'il se trame des opérations suspectes dans les coulisses des ambassades, que s'élaborent de ténèbres machinations dans les cabinets des ministres.

Oh ! sans doute, la guerre n'est pas à nos portes, le danger n'est pas immédiat. Mais la guerre rôde dans l'air, l'esprit de guerre prend corps chez les populations, la menace de guerre est suspendue sur nos têtes. Quand se transformera-t-elle en une sanglante réalité ? Nul ne saurait le dire. Au reste la question n'est que secondaire. Ce qui importe, ce qui est essentiel, c'est de bien se pénétrer de cela comme d'une certitude mathématique : à plus ou moins brève échéance, puisque les gouvernements la préparent, la guerre étreindra le monde.

Tout le fait présager : course épouvantable d'Alsace-Lorraine et une question de Constantinople pour en écartier la guerre. Il ne voit pas quelles nouvelles combinaisons pourraient bien échafauder les diplomates pour déclencher une nouvelle guerre. Il espère que le traité de Versailles, source de conflits possibles, « œuvre imbécile des Alliés », sera réduit, en poussière avant vingt ans. Mais, surtout, il compte sur la mansuétude des gouvernements pour écartier des peuples le fléau de la guerre :

Le plus grande garantie de paix que nous ayons, écrit-il, réside dans la nouvelle technique de la guerre qui sera celle des gaz. Les fous ignorent encore — car la presse le leur cache soigneusement — ce que serait cette guerre. Mais les gouvernements le savent. Ils n'ignorent point qu'elle porterait non plus sur les armées combattantes, mais sur l'ensemble de la nation. Ils savent qu'elle serait l'anéantissement à peu près total des populations civiles. Quelles que soient leurs ambitions personnelles, les chefs de gouvernement, connaissant les répercussions formidables de leur geste, hésiteront tout de même à déclencher la machine infernale...

Si les peuples ne devaient espérer qu'en cette magnanimité de leurs gouvernements pour échapper à la destruction totale, nul doute qu'ils courraient en ligne droite vers l'accomplissement de leur destin catastrophique. Qu'ils ne se leurreront point de cette illusion sentimentale. La guerre est le Crime. Et les assassins ne sauraient s'émouvoir des proportions, même gigantesques, de leur forfait.

C'est des peuples, et des peuples seulement, que dépendent leur sécurité et leur vie. Et c'est aux révolutionnaires, et à eux seuls, qu'il appartient de débarrasser à jamais l'humanité du cauchemar hallucinant de la guerre.

Les perspectives d'horreur qu'ouvrent la guerre aérienne et la guerre chimique leur offrent précisément une occasion tragique de persuader aux peuples qu'ils ont cette fois à choisir entre une fin affreuse à laquelle nul n'échappera et la Révolution sociale, qui seule, en supprimant les causes de la guerre, en anéantira pour toujours les effets meurtriers et leurs assurer une vie calme de travail, de bien-être et de paix.

LE LISSEUR

Cercle d'Études et de Documentation

Le Cercle cesse ses conférences pendant les mois d'été et les reprendra en octobre prochain. La permanence reste ouverte tous les jeudis à partir de 20 h. 30, au siège, 48, rue Duhesme. Les camarades y trouveront à consulter de nombreuses revues de documentation politiques et économiques ainsi que les principaux bulletins d'information sur le mouvement ouvrier et anarchiste à travers le monde.

se trouvaient ceux qui ne donnaient à recenser que leur tête, les « capite censi ». Les centuriennes de la première classe étaient elles-mêmes hiérarchisées ; 18 d'entre elles, recrutées parmi les familles les plus riches et les plus nobles, servaient dans la cavalerie ; c'étaient les centuriennes équestres. Parmi ces 18 centuriennes, 6 étaient exclusivement réservées aux patriciens : c'étaient les centuriennes prérogatives ; elles votaient en premier lieu.

Le système de votation voulait que le vote de chaque classe fut proclamé avant que commençât le vote de la classe suivante. La priorité des centuriennes prérogatives prenait la valeur d'un pré sage influençant le vote de la première classe. Après ce vote, le résultat pouvait être considéré comme acquis, car les autres classes totalisaient moins de centuriennes que la seule classe aristocratique. Les prolétarii et les capite censi ne jouaient naturellement aucun rôle.

L'assemblée centuriate se réunissait au « Champ de Mars », en dehors de la cité, avec déploiement d'appareil militaire. Il était interdit à l'armée de pénétrer dans l'enceinte sacrée de la ville. Cette interdiction fut toujours respectée jusqu'au jour où, la dictature militaire s'affirma, le glaive prédomina sur la toge.

L'assemblée tribute, elle, n'était pas hiérarchisée. L'unité votante : la tribu était une représentation territoriale. Pour en faire partie, il fallait posséder, ne fut-ce qu'un lopin de terre. Mais petits et gros propriétaires se trouvaient placés dans la tribu sur un pied d'égalité. Ceux qui ne possédaient qu'un mobilier et les capite censi n'étaient pas inscrits dans la tribu ; ils ne participaient pas à la vie politique ; ils ne payaient pas l'impôt du sang.

(A suivre.)

TRIBUNE SYNDICALE

Le Congrès des Fonctionnaires⁽¹⁾

La soudure dans la confusion

Indépendamment de la question des traitements dont nous avons parlé la semaine dernière, le congrès de la fédération des fonctionnaires eut à s'occuper de l'adaptation de la structure de la fédération des syndicats de fonctionnaires à celle de la C.G.T. L'on sait que, lors de la scission syndicale, en 1922, la fédération des fonctionnaires quitte la C.G.T. pour se réfugier dans l'autonomie. Depuis, un rapprochement s'est produit entre la vieille C.G.T. et la fédération des fonctionnaires au point que cette dernière a réintégré — du moins en principe — l'ancienne maison. Pratiquement, pour rendre effective cette adhésion, il faut déterminer sous quelles formes seront admis les syndicats de fonctionnaires dans la Confédération générale ; car en effet la fédération des fonctionnaires est une sorte de confédération particulière que la C.G.T. ne peut admettre telle qu'en son sein. La question est d'importance au point que — un compromis n'ayant pu intervenir — le bureau confédéral a préféré laisser le soin de la trancher définitivement par le prochain congrès national qui se tiendra en septembre à Paris. Aussi bien nous laisserons de côté aujourd'hui la question de savoir quelle forme d'organisation sera la plus avantageuse du point de vue de l'intérêt du mouvement syndical, nous promettant d'y revenir, soit à la veille, soit au cours du congrès confédéral.

Mais, à la faveur du débat qui s'est inscrit sur cette question de la structure fédérale, et de la motion qui l'a clôturé il nous est donné d'apercevoir la pénible confusion dans laquelle va s'opérer la soudure entre les fonctionnaires de l'Etat et les autres travailleurs dans la Confédération.

Au fond, quand le bureau confédéral s'en remet à la décision du congrès pour définir les conditions de la rentrée des fonctionnaires dans la C.G.T., c'est pour s'éviter une attitude par trop irréductible vis-à-vis des militants de la Fédération des Fonctionnaires. Le congrès statuant, le bureau est dégagé. Mais on se gardera bien de mettre entre les mains des délégués tous les éléments du problème qu'ils auront à résoudre. Seuls, les éléments d'ordre matériel leur seront soumis, c'est-à-dire ce qui concerne la forme d'organisation.

On a laissé et on laissera dans l'ombre jusqu'au jour où les événements aidant, ils se révéleront par des conflits intérieurs tragiques — les buts respectifs de ceux qui forment la C.G.T. et de ceux qui vont y entrer. Le congrès, fasciné par cet appoin numérique considérable, ouvrira toutes grandes les portes de la grande famille ouvrière sans réfléchir que rien n'est supérieur à de nettes et franches explications qui excluent pour l'avenir toute marque de faiblesse.

Reconnaissons ici que, si les fonctionnaires se trompent, c'est de bonne foi, et nous avons déjà dit comment leur formation et leur milieu les y prédisposaient. Mais les militants ouvriers placés à la tête des grandes organisations ouvrières avaient pour devoir de les éclairer sur ce qu'est véritablement le syndicalisme ouvrier. A ne pas le faire, ils ont faili à leur tâche et porteront la responsabilité des complications à venir.

C'est avec sincérité et dans l'intention de ne tromper personne que le congrès des fonctionnaires, dans la motion que nous avons signalée plus haut, s'affirme « soucieux d'opposer, de plus en plus efficacement, aux forces de conservation sociale, l'union des travailleurs conscients de leur dignité comme de leur volonté d'émancipation » de la même manière qu'il renouvelle l'expression de son propre attachement à la classe ouvrière « organisée dans la C.G.T. » et proclame « son vif désir de collaborer activement avec elle à la réalisation des buts corporatifs et sociaux du syndicalisme ». Il reste à définir ce que sont l'émancipation du travail et les buts sociaux du syndicalisme sur lesquels les fonctionnaires se déclarent d'accord avec le reste du monde ouvrier. C'est justement dans cette définition, ou plutôt à cause de l'absence de définition exacte — d'un côté du moins — que se crée la confusion.

Lorsque le congrès eut adopté une résolution qui se terminait par ces termes : « ... loin de comporter un quelconque danger pour les prérogatives de l'Etat, le syndicalisme en général, celui des fonctionnaires en particulier, représente, au contraire, dans l'Etat, un facteur de progrès et d'équilibre pouvant contribuer à adapter aux nécessités modernes les méthodes de l'administration et le fonctionnement des institutions démocratiques », et qui caractérisent admirablement bien la stade d'évolution sociale des fonctionnaires, aucune voix autorisée ne s'est levée pour dire : « Camarades, vous vous trompez ! Permettez-nous, en vous apportant les résultats de notre expérience de vous éviter le long et douloureux calvaire des échecs et des déceptions. »

Dans le trouble de l'après-guerre, des hommes, d'horizons politiques parfois très différents, à l'esprit anxieux sur l'avenir des sociétés humaines, inquiets du développement du capitalisme et des conséquences qu'il entraîne, ont vu dans le syndicalisme — force nouvelle — le moyen d'équilibrer les différentes courants de la société et d'en assurer la solidarité de tous les membres. Ils ont considéré le syndicalisme comme un système, un règlement, conçu ou rédigé par les hommes. Et leurs moyens de propagande furent si puissants, le trouble des esprits si grand que leur conception a trouvé crédit jusqu'à présent de vous, camarades fonctionnaires.

Impressionnés de cette conception du syndicalisme, convaincus que « le syndicalisme est un facteur d'équilibre pour l'Etat », vous entendez le placer dans ses cadres afin d'en améliorer les rouages et le fonctionnement. Laissez-nous vous dire que, justement, parce qu'il n'est ni un régime ni un système, le syndicalisme, pour se développer et être lui-même, requiert

(Voir le Libérateur de la semaine dernière.)

un milieu et des conditions particulières qu'il ne trouve pas plus dans l'Etat qu'il ne les trouve dans le patronat, à la disposition duquel il vise.

« Pourquoi ne trouve-t-il pas dans l'Etat ce milieu et ces conditions particulières ? Parce que, d'abord, et avant tout, dans leur essence, le syndicalisme et l'Etat sont antithétiques. Ensuite, parce que n'étant pas une doctrine abstraite résultante de spéculations métaphysiques, mais la théorie de l'action ouvrière, le syndicalisme ne peut aucunement se prêter à des créations artificielles.

Le syndicalisme est l'antithèse de l'Etat en ce sens qu'il est l'élaboration d'un monde nouveau, avec ses institutions propres, des règles de vie nouvelles, sa morale et son droit. Dans son action quotidienne contre le patronat, la classe ouvrière a continuellement rencontré entre elle et lui, et contre elle, l'Etat. Ce fait a amené la classe ouvrière à considérer, dans sa théorie — toujours tirée de son action — que si le capitalisme était l'expression économique du patronat, l'Etat en était l'expression politique. Aussi, loin de fortifier la puissance de l'Etat, le syndicalisme tend-il au contraire à l'affaiblir en vivant de ses attributions essentielles pour enrichir les organisations prolétariennes en voie de formation, de la même façon qu'il vise à affaiblir l'autorité patronale au sein de l'usine par le contrôle ouvrier. Pour la classe ouvrière, cet affaiblissement du capitalisme et de l'Etat — deux expressions d'une même chose — constitue une des étapes vers le travail libre dans une société libre, aboutissant du syndicalisme.

Pas plus que le syndicalisme ne rénovera l'Etat, la démocratie politique ne réalisera le syndicalisme. Et là encore, camarades fonctionnaires, au moment où, dans votre pensée, vous semblez confondre dans une même chose le syndicalisme et la démocratie politique, laissez-nous vous faire part de notre expérience, bien douloureuse dans ce domaine particulier.

Les travailleurs ont longtemps considéré la démocratie politique comme l'idéal social parfait, et la meilleure preuve de leur conviction, ce sont les multiples révoltes qu'ils firent pour son triomphe. Mais, à la pratique, ils s'aperçurent que les bases mêmes de la démocratie politique sont fausses et ils aboutirent à un renversement des valeurs dans lequel le syndicalisme puise son origine.

La démocratie prend pour base l'hommme considéré comme citoyen, c'est-à-dire dépouillé de ses qualités et de ses fonctions sociales. Pour elle, tous les hommes sont égaux en droits, qu'ils participent ou non à la vie sociale, qu'ils soient parasites ou travailleurs. De ce principe, il découle que quiconque possède la puissance économique détiendra la puissance politique.

Par conséquent, dérosséssé de la moindre parcelle de puissance économique par le capitalisme, les droits des travailleurs sont illusoires et ne peuvent que rester tels qu'il est même de la nature de la démocratie.

Aussi bien le syndicalisme oppose-t-il à l'homme-citoyen de la démocratie politique, l'homme producteur. A l'entité fuyante, la réalité vivante. On a coutume de dire que le syndicalisme est basé sur le travail, ce n'est vrai que pour autant qu'on sait l'importance de ce renversement des valeurs.

Si dans la société tous les hommes sont citoyens, tous ne sont pas producteurs et par là le syndicalisme, en apparence moins généreux que la démocratie qui les accorde à tous, limite les droits de chacun en fonctions de son utilité sociale. Par surcroit, au règne de l'incompétence et de l'irresponsabilité, il substitue celui du savoir et de la responsabilité.

Est-ce à dire que le syndicalisme combatte la démocratie ? Nullement, et la classe ouvrière ne s'y trompe pas lorsqu'elle défend, apparemment, la démocratie dans la mesure où elle lui assure la liberté de critique et d'évolution. Mais il la dépasse et par là il s'en distingue.

Nous comprenons votre erreur, camarades fonctionnaires, et nous en connaissons les causes. Outre que vous n'avez pas connu les luttes de vos camarades de l'industrie, vous appartenez à un corps artisanal qui se trouve en dehors de la production et qui est absolument parasitaire. Aussi, éprouvez-vous quelques difficultés à saisir dans sa plénitude notre syndicalisme qui prend pour base le producteur. Permettez-nous de vous le faire comprendre dans un intérêt mutuel.

Voilà ce qu'une voix autorisée aurait dû faire entendre au congrès des fonctionnaires si elle eût eu le sentiment de sa classe.

Elle ne s'est point élevée dans ce congrès. Et ce silence peut être lourd de conséquences pour l'avenir du monde ouvrier. Comprendra-t-on finalement dans les cellules vivantes de la C.G.T. que si un niveau élevé est utile entre les fonctionnaires et les ouvriers dans la confédération, qu'au moins celui-ci se fasse par en haut et non par en bas, ou pour être plus clair, que les ouvriers bissent les fonctionnaires jusqu'à leur compréhension du syndicalisme ?

Soudure en pleine clarté ? Oui ! Soudure en pleine confusion ? Jamais !

A. GUIGUI.

La Commission administrative confédérale se réunit ce soir, vendredi, à 20 h. 30. Lieu habilité. L'ordre du jour étant très important, la présence de tous les membres est indispensable. Réunion de la Commission de Contrôle confédérale, mardi 11 juin à 20 h. 30. Lieu habilité. DANS LE S.U.B.

Ce soir vendredi, 7 juin, à 18 heures, réunion de la Commission de contrôle, bureau 10, 4^e étage.

Réunions des sections suivantes : Dimanche 9 juin, à 9 heures du matin :

Macquererie Pierre-Démolisseurs : salle des commissions, 4^e étage, Bourse du Travail.

LE LIBÉRATEUR

Paveurs et aides, Bourse du Travail. Briqueteurs, fumistes industriels, Bourse du Travail.

Charpentiers en bois, Bourse du Travail.

Mardi 11 juin, à 18 heures

Menuisiers, — Salle de commission, 3^e étage, Bourse du Travail.

Serruriers, — Construction métallique, salle de commission, 4^e étage, Bourse du Travail.

Mardi 12 juin, 18 heures

Carreleurs-faïenciers, — Salle de commission, 4^e étage, Bourse du Travail.

Peintres, — Bourse du Travail.

Litt Jules : dimanche 23 juin, Andrieux.

Permanence du dimanche

Dimanche 9 juin : Ganin ; dimanche 16 juin :

UNION LOCALE DE LA GIRONDE

Métallos ! — Soyez tous présents à notre réunion qui aura lieu le 9 juin 1929, à 11 heures, bureau 23, Bourse du Travail.

Ordre du jour

Programme de la 3^e G.G.T. ; propagande à faire en Gironde ; reconstitution du syndicat.

Richard Jules est spécialement convoqué.

L'U.D.

Comité intercorporatif. — Tous les travailleurs adhérents à notre comité intercorporatif sont priés d'assister à la grande réunion qui aura lieu le dimanche 9 juin 1929, bureau 16, à 11 heures.

Ordre du jour

1^{er} Programme de notre 3^e C.G.T. ; 2^e Propagande, etc., etc.

Adhésions, cotisations. L'U.D.

Couffeurs, — Réunion du conseil syndical, le mercredi 12 juin 1929. Proposition indispensable de tous.

Ordre du jour

1^{er} Propagande dans les quartiers de Bordeaux ; 2^e Rapports moral et financier ; 3^e Adhésions, cotisations. Pour l'U.D. : Fermé.

IMPRESSIONS de TOURNÉE

(Suite et Fin)

Après avoir battu presque tout le Midi, je suis revenu par l'Ouest.

Limon devait organiser une réunion. Les copains de là-bas n'ont pas voulu, je ne sais trop pourquoi. Pourtant la pratique de l'embarquement de tous les anarchistes n'aurait pu qu'y gagner et l'on ne peut me reprocher d'avoir excité la passion des tentances.

Me rendant d'Agen au Mans, et obligé de coucher à Tours, j'ai essayé, le mardi soir, d'aller voir à la réunion du groupe, annoncée ce jour-là. Malheureusement, je n'y ai vu personne.

À MANS, le mercredi 29 mai, cent cinquante personnes à la réunion, qui se passe très bien, mais un bolcheviste du cru, Turmel, vient répéter les sempiternels boniments de ses pareils : « tout ce que vous dites c'est très beau, mais il faut la dictature, la dictature, la dictature ».

Je réponds : il répond, et je dois écouter une deuxième réplique pour permettre à un démocrate chrétien de parler. Ce qu'il tente de faire, mais la salle se vide pendant qu'il parle. Il paraît qu'on ne veut plus l'entendre.

« Pas beaucoup de camarades au Mans. C'est un coin où il n'y a pas de propagande. Je rendant d'Agen au Mans, et obligé de coucher à Tours, j'ai essayé, le mardi soir, d'aller voir à la réunion du groupe, annoncée ce jour-là. Malheureusement, je n'y ai vu personne.

À TRÉLAZÉ, le lendemain jeudi 30 mai, il y a lock-out à la fabrique des allumettes. Les lock-outs ne se dérangent pas, 70 auditeurs, tous sympathisants. Pas de contradiction.

A ANGERS, le vendredi 31 mai. Une petite centaine d'auditeurs. L'afficheur qui a les meilleures emplacements a renvoyé les affiches aux organisateurs, disant que dans ses contrats de publicité, il lui était interdit de coller des affiches contre la religion.

Il avait collé la semaine d'avant celles de la réunion de Colombe.

Ceci pour montrer sans doute que la propagande de Colombe gêne moins la bourgeoisie que celle de Bastien.

Et puis, Angers était en fête, un ministre était venu inaugurer la Foire-Exposition. Il y avait concert dans le jardin public, et la soirée était douce. Toutes circonstances pour qu'une réunion réussisse très mal.

Pas de contradiction.

A GIEN, le samedi 1^{er} juin. A l'exception de Chazoff, aucun orateur anarchiste n'est venu depuis longtemps, et c'est un brave camarade qui organise tout seul, à ses frais,

et il y a lock-out à la fabrique des allumettes, vient nous infliger une cinquantaine de questions ou contradiction. Il n'en finit plus, et comme on doit vider les lieux, à minuit, il faut lui dire d'abréger au bout d'une heure.

Un avoué du pays, qui a relevé tout ce que j'ai dit, et qui est le porte-parole des calotins, vient nous infliger une cinquantaine de questions ou contradiction. Il n'en finit plus, et comme on doit vider les lieux, à minuit, il faut lui dire d'abréger au bout d'une heure.

Un avoué du pays, qui a relevé tout ce que j'ai dit, et qui est le porte-parole des calotins, vient nous infliger une cinquantaine de questions ou contradiction. Il n'en finit plus, et comme on doit vider les lieux, à minuit, il faut lui dire d'abréger au bout d'une heure.

Un avoué du pays, qui a relevé tout ce que j'ai dit, et qui est le porte-parole des calotins, vient nous infliger une cinquantaine de questions ou contradiction. Il n'en finit plus, et comme on doit vider les lieux, à minuit, il faut lui dire d'abréger au bout d'une heure.

Un avoué du pays, qui a relevé tout ce que j'ai dit, et qui est le porte-parole des calotins, vient nous infliger une cinquantaine de questions ou contradiction. Il n'en finit plus, et comme on doit vider les lieux, à minuit, il faut lui dire d'abréger au bout d'une heure.

Un avoué du pays, qui a relevé tout ce que j'ai dit, et qui est le porte-parole des calotins, vient nous infliger une cinquantaine de questions ou contradiction. Il n'en finit plus, et comme on doit vider les lieux, à minuit, il faut lui dire d'abréger au bout d'une heure.

Un avoué du pays, qui a relevé tout ce que j'ai dit, et qui est le porte-parole des calotins, vient nous infliger une cinquantaine de questions ou contradiction. Il n'en finit plus, et comme on doit vider les lieux, à minuit, il faut lui dire d'abréger au bout d'une heure.

Un avoué du pays, qui a relevé tout ce que j'ai dit, et qui est le porte-parole des calotins, vient nous infliger une cinquantaine de questions ou contradiction. Il n'en finit plus, et comme on doit vider les lieux, à minuit, il faut lui dire d'abréger au bout d'une heure.

Un avoué du pays, qui a relevé tout ce que j'ai dit, et qui est le porte-parole des calotins, vient nous infliger une cinquantaine de questions ou contradiction. Il n'en finit plus, et comme on doit vider les lieux, à minuit, il faut lui dire d'abréger au bout d'une heure.

Un avoué du pays, qui a relevé tout ce que j'ai dit, et qui est le porte-parole des calotins, vient nous infliger une cinquantaine de questions ou contradiction. Il n'en finit plus, et comme on doit vider les lieux, à minuit, il faut lui dire d'abréger au bout d'une heure.

Un avoué du pays, qui a relevé tout ce que j'ai dit, et qui est le porte-parole des calotins, vient nous infliger une cinquantaine de questions ou contradiction. Il n'en finit plus, et comme on doit vider les lieux,